



Conseil Municipal du 16 mars 2016

DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2016

Le Débat d'Orientations Budgétaires est une obligation énoncée par l'article L. 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Dans les deux mois qui précèdent l'adoption du Budget Primitif, les élus sont invités à débattre, à partir de l'évolution du contexte financier et budgétaire, des objectifs, priorités et moyens d'action qui conditionneront l'élaboration du Budget Primitif.

L'article 107 de la loi n° 2015-991 du 7 Aout 2015 portant Nouvelle Organisation du Territoire de la République (Loi NOTRe) a renforcé le contenu des informations à produire lors de ce débat. Il doit s'agir maintenant d'un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, l'évolution des taux de fiscalité, ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

Le Débat d'Orientations Budgétaires s'inscrit cette année plus que jamais dans un contexte incertain tant sur le plan national qu'au niveau local. C'est la conséquence des mesures gouvernementales concernant les communes prises ces dernières années, mais aussi des incertitudes fortes issues de la mise en place à marche forcée de la nouvelle Intercommunalité.

L'environnement économique est toujours aussi inquiétant avec une relance qui n'arrive que timidement, conséquence des politiques d'austérité dans lesquelles s'entête le Gouvernement actuel.

Les orientations concernant les collectivités locales retenues dans La loi de finance 2016 accentuent les orientations des années précédentes en matière de ponctions sur les ressources des collectivités locales.

Le contexte intercommunal complexe dans lequel nous nous trouvons aujourd'hui fait peser de très fortes incertitudes sur le budget communal. De nombreux paramètres et éléments structurants de ce budget resteront inconnus jusqu'à la définition du pacte financier et fiscal de la nouvelle intercommunalité. Or il est fort probable que ce pacte ne soit arrêté que juste avant la date limite légale du vote des budgets communaux.

Cela va nous inciter comme en 2015 à une grande prudence sans pour autant remettre en cause les services à la population et la poursuite de l'équipement de notre ville.

C'est dans ce cadre et à partir des éléments en notre possession à ce jour que nous allons débattre des grandes orientations budgétaires pour Othis en 2016.

Cette réflexion se fera avec le souci :

- De limiter la charge pesant sur les ménages othissois, en contenant le prix des services et dans toute la mesure du possible la pression fiscale
- De poursuivre les actions prévues dans notre programme municipal
- De préserver les marges de manœuvre pour les années futures au regard des incertitudes sur certaines recettes et des conséquences des transferts de charges de l'Etat

A – LE CONTEXTE

1 – Une situation économique toujours incertaine

- **La croissance économique mondiale sera "décevante et inégale".**

Voilà comment le Fonds Monétaire International (FMI) qualifie la croissance en 2016. Le FMI abaisse d'ailleurs ses prévisions de croissance économique mondiale pour 2015 et 2016. Ainsi, le produit intérieur brut de la planète ne devrait plus progresser que de 3,1% en 2015 et de 3,4% en 2016. Dans cette situation le FMI lui-même semble remettre en cause ses doctrines de rigueur budgétaire, son chef économiste précisant que *« lorsque les déséquilibres budgétaires le justifient, l'assainissement des finances publiques ne doit pas nuire à la croissance et doit être équitable »*.

- **La zone euro en 2016 : une reprise timide.**

Après +1,6% en 2015, la Commission Européenne table désormais sur une croissance de 1,8% pour 2016, et de 1,9 % pour 2017.

Les contraintes budgétaires et monétaires freinent la reprise économique. Malgré les efforts de relance monétaire de la Banque Centrale Européenne et la baisse des prix du pétrole, la croissance ne décolle toujours pas.

La politique d'austérité poursuivie par les Etats de la zone euro pour parvenir à respecter les 3 % imposés par le Traité sur la Stabilité, la Coordination et la Gouvernance freinent leurs capacités à investir et donc leur croissance.

La baisse significative de la formation brute du capital fixe (15 % depuis 2007), qui mesure l'effort d'investissement productif des nations, en est une illustration.

Le chômage devrait donc logiquement demeurer fort. Son taux est estimé à 10,6% pour 2016 après 11% en 2015. En 2017, la Commission Européenne s'attend à 10,3%.

- **En France, une reprise poussive.**

Avec une **hypothèse de croissance de 1,5%**, le gouvernement fait le pari d'un environnement extérieur plutôt favorable :

- un prix du pétrole qui continuerait à baisser, à 55 dollars le baril en moyenne en 2016
- un euro qui reculerait encore face au dollar, à 1,10 dollar pour 1 euro en 2016 en moyenne ;
- des taux d'intérêt restant faibles.

Le **déficit public** de la France devrait baisser de manière substantielle par rapport au Produit Intérieur Brut (PIB), passant de 3,8% en 2015 à **3,3% cette année**. L'objectif est de revenir à 2,7% en 2017, sous la barre fatidique des 3%, comme Paris l'a promis à la Commission européenne.

Pour atteindre ces objectifs, la Loi de finances de 2016 s'inscrit donc dans la continuité de 2015.

Le Gouvernement poursuit son plan de réduction des dépenses publiques.

Parallèlement a été mise en œuvre une politique de l'offre par l'aide aux entreprises.

Les dispositifs de soutien aux entreprises – Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi (CICE), pacte de responsabilité et de solidarité et mesures de soutien au TPE/PME – représentent 33 milliards d'euros en 2016. Autant d'argent public distribué aux entreprises avec peu ou pas de contrôles et une efficacité plus que discutable.

Après des hausses successives d'impôts représentant plus de 20 milliards d'euros depuis 2012, le gouvernement prévoit **un allègement de 2 milliards d'euros qui bénéficiera à 8 millions de ménages**. Le Gouvernement espère soutenir la croissance par une politique de la demande en redistribuant du pouvoir d'achat aux ménages.

Quant au **chômage**, principal sujet de préoccupation des Français, il devrait baisser légèrement pour retrouver, à la mi-2016, son niveau de 2015 (**10,4 %**).

L'**inflation** prévisionnelle serait **de 1%**.

2- Les principales dispositions relatives aux collectivités locales de la Loi de finances 2016

- **La montée en puissance de la contribution des collectivités au redressement des finances publiques**

Le projet de loi de finances 2016 répond à trois objectifs¹ :

- réduire le déficit public,
- tout en diminuant les prélèvements,
- et en finançant les priorités : sécurité, défense, justice, culture et éducation.

Le Gouvernement fonde cette stratégie ambitieuse sur la maîtrise de la dépense publique. Il décline ainsi dans son projet de loi de finances pour 2016, le 2^{ème} volet du plan d'économies de 50 milliards d'euros annoncé par Manuel Valls en avril 2014.

Une fois encore, les collectivités sont lourdement mises à contribution et devront supporter une baisse significative de dotations. Nous verrons plus loin les conséquences plus précises pour Othis de ces mesures sur les dernières années.

Après une première diminution de 1,5 milliard d'euros en 2014, puis de 3,67 milliards d'euros en 2015, **le projet de loi de finances 2016 confirme une baisse supplémentaire de 3,67 milliards d'euros chaque année en 2016 et 2017 pour la DGF**. La brutalité de cette

¹ <http://www.economie.gouv.fr/projet-loi-finances-plf-2016>

baisse historique pour les collectivités territoriales a été unanimement dénoncée par l'ensemble des associations d'élus, en particulier lors de la journée d'action du 19 septembre 2015.

Au sein du « bloc communal », la répartition de **la baisse des dotations** porterait donc à nouveau en 2016 à hauteur de 70% sur les budgets des communes et de 30% sur les budgets des intercommunalités. Soit respectivement : **1,45 milliard d'euros pour les communes** et 621 millions d'euros pour les intercommunalités.

Les conséquences sont lourdes pour les collectivités, comme les pointent les conclusions du dernier rapport de la Cour des comptes² sur l'état des finances locales. *«Les perspectives d'évolution des finances locales mettent en évidence les limites d'une baisse des dotations appliquées selon la logique du coup de rabot»*, selon ce rapport.

Si la baisse des concours financiers de l'État n'a eu qu'un impact limité en 2014, l'accélération de cette baisse de 2015 à 2017 est de nature, du fait de son ampleur, à modifier le modèle d'équilibre financier des collectivités. La Cour des comptes pointe également l'effet cumulatif de la diminution des cofinancements.

Selon elle, le choix du Gouvernement de réduire de 11 milliards d'euros les dotations versées aux collectivités entre 2015 à 2017 risque d'entraîner un recul inquiétant de l'épargne brute des collectivités locales.

Pour mémoire **les collectivités locales assurent actuellement plus de 75% de la commande publique**. L'impact de ces mesures se répercute donc très fortement sur l'activité économique notamment dans le domaine du bâtiment et des travaux publics.

Ce constat a été plus récemment confirmé par la dernière note de conjoncture de la Banque Postale qui a évalué à 7,8 % la baisse des investissements en 2015, après une baisse de 14,1 % en 2014 soit une diminution en volume de 5,3 milliards d'euros sur 2 ans.

Pour atténuer la baisse des dotations de l'Etat sur l'investissement des collectivités, la Loi de finances 2016 prévoit la création d'un fonds de soutien à l'investissement d'un montant de 1 milliard d'euros. Sur le milliard annoncé, seuls 150 millions d'euros de crédits de paiement sont inscrits dans la Loi de finances 2016. La moitié sera consacrée à des priorités d'investissements déterminées entre l'Etat et le bloc communal : rénovation énergétique, développement des énergies renouvelables, constructions de logements... L'autre moitié sera dédiée aux territoires ruraux et villes petites et moyennes.

La Loi de finances introduit également une mesure technique pour soutenir l'investissement : **l'élargissement du fonds de compensation pour la TVA aux dépenses d'entretien des bâtiments publics et de la voirie** dont le montant est évalué à 12 millions d'euros en 2016 pour atteindre 143 millions d'euros en 2018. Pour autant le Fonds de Compensation de la TVA reste avec **un taux de remboursement de 16,404 % bien inférieur à la TVA payée par les communes** pour leurs investissements.

Si ces différentes mesures vont dans le bon sens, elles ne permettront pas loin s'en faut de compenser intégralement les diminutions de dotations en fonctionnement qui se traduiront par une baisse accrue des investissements.

² <https://www.ccomptes.fr/Actualites/A-la-une/Les-finances-publiques-locales2>

Enfin les dispositions de **la loi ALUR** sont maintenues avec une pénalité pour les communes ne disposant pas de 25% de logements sociaux dans certaines conditions.

- **Des décisions générales qui impactent les communes**

Plusieurs décisions prises au cours des dernières années ont des impacts significatifs reportées chaque année sur le budget communal :

- La hausse du point d'indice pour les personnels de catégorie C
- La revalorisation des carrières des personnels de catégorie B
- La réforme du régime indemnitaire des personnels à compter de 2016
- La mise en place de la réforme des rythmes scolaires dont le coût total de plus de 80 000 € pour Othis est loin d'être compensé par la dotation de 40 € par élève.
- Les obligations de mises aux normes avec des aides financières incertaines et loin d'être à la hauteur des dépenses engagées (accessibilité....)

3– Analyse financière de la commune

- **Un véritable hold-up sur les finances de la ville**

La situation financière de la ville a longtemps été tendue.

Depuis les années 2000, cette situation s'est progressivement améliorée grâce à l'intégration dans la Communauté de Communes de la Plaine de France.

Cela a enfin permis à Othis de bénéficier par ce biais de la redistribution d'une part des richesses économiques de l'aéroport. La mise en place d'une **dotation de solidarité communautaire** significative, la **prise en charge de dépenses par la Communauté de Communes**, le financement **d'équipements structurants**, de **travaux de voirie et d'assainissement** ont permis de dégager de nouvelles marges de manœuvre sur le budget communal. Dans le même temps **la taxe d'enlèvement des ordures ménagères était supprimée** et les taxes nouvelles liées à l'intégration dans l'intercommunalité restaient modérées. Le bilan pour le contribuable othissois était donc **plus de services et d'équipements sans augmenter la pression fiscale**. Les deux années d'existence de la nouvelle Communauté de Communes Plaines et Monts de France ont permis de conserver pour l'essentiel cette situation. Même si cette nouvelle collectivité n'a pas eu le temps nécessaire pour mener à bien de nouveaux projets sur les 37 communes, des avancées positives sont à mettre à son actif.

Pour autant durant toute cette période nous avons maintenu une **gestion rigoureuse** en veillant aux charges courantes, à **limiter l'endettement**, tout en **maintenant les taux d'imposition** (inchangés depuis 1995). De fait nous disposions de marges financières qui s'étaient progressivement consolidées. Cela permettait jusque-là d'envisager l'avenir avec une certaine sérénité et surtout de continuer à équiper la ville et développer les services pour répondre au mieux aux attentes des Othissois.

Mais c'était sans compter sur la volonté des gouvernements successifs de faire porter aux communes une grande part de la politique d'austérité planifiée au plan national. Et **si Othis a subi comme toutes les communes les décisions en découlant, elle en a été plus particulièrement victime du fait de sa situation singulière.**

Avec la réforme de la taxe professionnelle, celle des modes de calcul du Fonds de Solidarité de la Région Ile-de-France, la mise en place de la loi ALUR, la contribution à l'effort de redressement des comptes publics, **la commune a vu ses recettes significativement diminuer et est devenue redevable de prélèvements obligatoires nouveaux et injustes**, soit par leurs modes de calcul, soit par leurs délais de mise en œuvre.

Ainsi en a-t-il été de la **réforme du calcul du potentiel financier** par habitant intégrant depuis 2012 les richesses de l'EPCI, réparties au prorata de la population (Othis pesant à l'époque la moitié de la population de la CCPMF, s'est vu rattacher fictivement 50% de ses « richesses »). De ce fait la commune est devenue immédiatement redevable au **FSRIF pour 892 000 € entre 2012 et 2014**. Pour les mêmes raisons Othis n'a plus été éligible pendant plusieurs années à la Dotation de Solidarité Rurale (fonctionnement) ainsi qu'à la Dotation d'Equipeement des Territoires Ruraux (investissement).

Dans le même temps la **Dotation Globale de Fonctionnement a connu une baisse de 400 000 € entre 2011 et 2015**. Cette baisse devrait se poursuivre sur les années à venir (de l'ordre de 200 000 € supplémentaires d'ici 2019)

Enfin la fusion intercommunale a fait qu'Othis est maintenant dans l'obligation de tendre vers 25% de logements sociaux avec dans l'attente de cet objectif –impossible à atteindre– **une pénalité annuelle (115 000 € en 2015, 60 000 € en 2016)** et un plan triennal de mise en conformité (avec sur-pénalisation éventuelle s'il n'est pas respecté). Cette pénalité est calculée en prenant en compte la proportion de logements manquants...et le potentiel financier (pour 2015 celui le plus défavorable d'avant l'intégration dans la nouvelle intercommunalité !)

C'est donc une perte depuis 2012 de l'ordre de 442 000 € de recettes avec en parallèle 1 007 000 € de prélèvements supplémentaires. Soit en 4 ans 1 449 000 € de différentiel repris sur les ressources de la commune (auquel il convient d'ajouter la baisse de la Dotation Nationale de Péréquation passée entre 2011 et 2015 de 65 000 € à 7 500 €).

Les multiples courriers, démarches, rendez vous sur ce sujet auprès des plus hautes instances de l'Etat, n'ont permis que d'exposer cette situation sans qu'aucune décision d'aide et d'aménagements ne soit prise en notre faveur.

C'est le fruit d'années d'efforts et de saine gestion de l'ensemble de notre collectivité pour préparer l'avenir qui a été de fait spolié sans aucun état d'âme par un Etat, par ailleurs si prompt à donner des leçons de bonne gestion aux collectivités locales.

Et c'est bien d'un véritable hold-up sur nos finances communales qu'Othis et les Othissois ont été victimes.

Cette situation ne manquera pas de peser sur nos capacités financières, nécessitant de nouveaux efforts dans tous les domaines pour retrouver les marges de manœuvres nécessaires pour continuer à répondre aux attentes des Othissois.

- **L'exécution budgétaire 2015**

L'arrêt des comptes 2015 fait apparaître les résultats suivants pour l'exercice: *(sous réserve des dernières écritures d'ajustement)*

	DEPENSES (en €)	RECETTES (en €)
FONCTIONNEMENT	6 041 262 €	6 187 002 €
INVESTISSEMENT	641 080 €	506 691 €

L'exécution budgétaire 2015 permet de dégager :

- En fonctionnement
 - un excédent prévisionnel de 145 740 € sur l'exercice
 - soit avec l'excédent 2014 reporté **un excédent total de 1 028 725 €** contre 882 985 € en 2014
- En investissement
 - un **résultat final de la section investissement de 428 536 €** (487 014 € en 2014)

Ce résultat s'explique notamment en fonctionnement par:

- Des recettes des services en hausse en raison de la fréquentation (périscolaire...)
- Des recettes exceptionnelles ou supérieures à la prévision (droits de mutation, Dotation de Solidarité Communautaire complémentaire...)
- Des dépenses de fonctionnement contenues
- L'arrêt du prélèvement au titre du FSRIF
- Le report de certaines opérations

L'effort a porté aussi sur la section d'investissement notamment par:

- L'abandon de projets (Maison de la Goële...)
- Le report décidé de certaines réalisations ou achats

La vente du pavillon rue des Froids vents initialement prévue en 2014, a été finalisée en 2015. La recette correspondante a donc été constatée au budget.

Aucun emprunt n'a été réalisé sur 2015, ce qui a permis de ne pas alourdir la charge de la dette.

Au regard de la situation particulièrement incertaine décrite précédemment, une attention particulière a donc été apportée à l'exécution budgétaire 2015.

L'objectif était de reconstituer à partir de l'exercice 2015 :

- **Une épargne brute (recettes – dépenses courantes)**
- **Ainsi qu'une épargne nette (recettes-dépenses courantes et charge de la dette)**

Cet objectif a bien été atteint.

Cela a permis non seulement de ne pas équilibrer le budget avec une partie de l'excédent de fonctionnement de l'année antérieure mais aussi de consolider cet excédent.

Ces deux indicateurs de reconstitution d'épargne sont déterminants pour envisager à la fois :

- De dégager l'autofinancement nécessaire à nos investissements
- Mais aussi pour montrer notre capacité à supporter de nouveaux emprunts à l'avenir

Ce résultat ne s'est fait qu'au prix d'arbitrages difficiles, **en agissant essentiellement sur les dépenses** et en actant des recettes non fiscales.

Les taux d'imposition ont été maintenus en 2015, les prix de certains services ajustés à minima, alors même que de nombreuses collectivités ont utilisé ces leviers pour équilibrer leur budget. Il est important de rappeler que nos taux d'imposition sur les taxes ménages (taxe d'habitation et foncier bâti) sont parmi les plus bas des communes environnantes, et nettement inférieurs à la moyenne départementale. Ils s'appliquent par ailleurs sur des bases relativement faibles, la plupart des logements (locatifs ou en accession) sur Othis étant dans les classes 5 et 6 (sur une échelle de 1 à 8). Ce classement relève d'une volonté communale ancienne et constante.

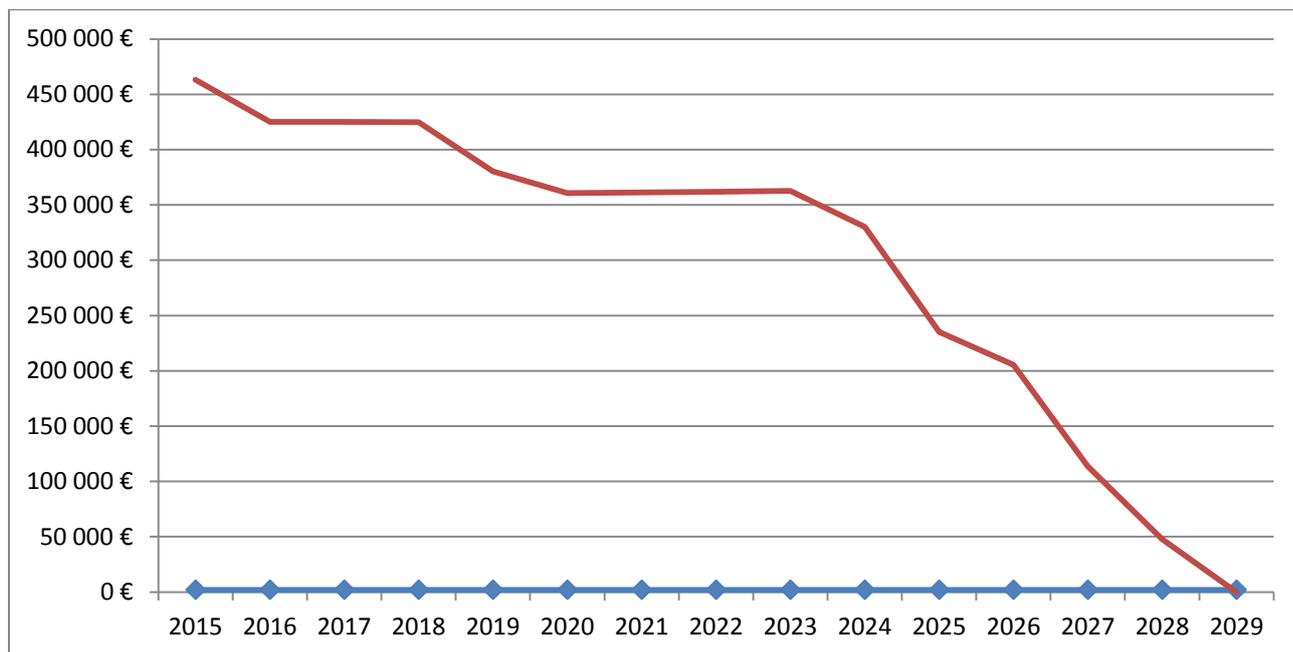
Grâce à ces taux d'imposition très modérés et au classement des habitations d'Othis, le montant de l'impôt payé par les ménages othissois est notoirement inférieur à celui des villes environnantes pour une habitation équivalente.

Dans un contexte difficile, nous avons sur cet exercice réussi à inverser la tendance et reconstituer une épargne. Cette situation doit nous inciter à toujours autant de prudence dans les prévisions budgétaires 2016, prudence d'autant plus grande au regard des incertitudes liées à la nouvelle intercommunalité.

Pour autant **cette approche prudente ne peut être reconduite indéfiniment**, certaines dépenses en termes de maintenance, d'équipement, de services deviendront de fait incontournables dès 2016.

- Etat de la dette (annuité globale comprenant capital et intérêts)

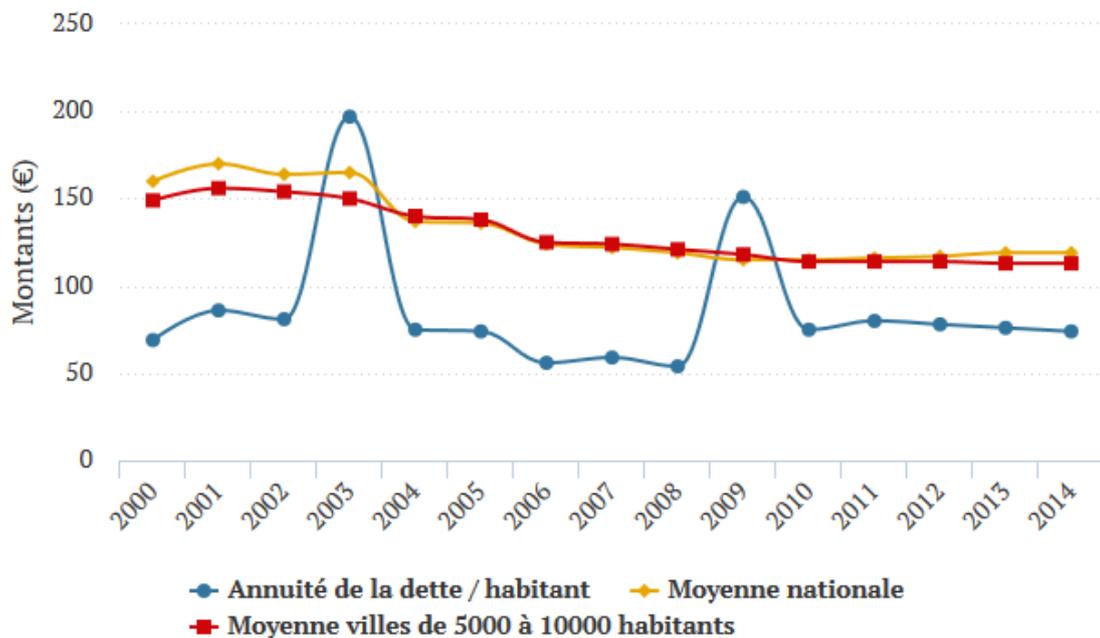
Evolution de la dette 2015/2020



2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
463 148 €	425 184 €	425 027 €	424 836 €	380 476 €	360 824 €	361 424 €	361 982 €	362 646 €	330 003 €	235 013 €	205 475 €	113 743 €	47 698 €	0 €

Comparatif de la dette par habitant 2000/2014

(Source : JDN d'après ministère de l'Economie)



© JDN 2016

- La dette actuelle – hors éventuelle souscription d'un nouvel emprunt - s'éteint complètement en 2029.
- Elle commence à diminuer significativement à compter de 2019.
- Le ratio encours de la dette/épargne brute est de 11 ans
- L'endettement moyen par habitant est nettement inférieur aux moyennes nationales et à celle de la strate 5 000/10 000 habitants
- A ce stade et au regard de la tendance à la reconstitution de l'épargne, le recours à l'emprunt est envisageable. Un emprunt total de l'ordre de 1 000 000 € pourrait être souscrit d'ici 2020 avec une consommation annuelle de l'ordre de 250 000 €.

- **Les réalisations 2015**

L'exécution budgétaire 2015 s'est faite avec comme précisé plus haut **un souci de prudence mais aussi une volonté de poursuivre les réalisations attendues** par les Othissois.

Cela a porté notamment sur:

- Poursuite des travaux d'aménagement des différents groupes scolaires
- Renouvellement des préaux de l'école Beaupré
- Mise à disposition du local pour la section pétanque du Club Omnisport d'Othis
- Début des travaux de la liaison douce en agglomération entre le centre commercial de la Jalaise et le gymnase Colette Besson
- Réaménagement des feux tricolores en entrée de ville
- Aménagements du chemin de grande randonnée
- Maintien et adaptation du bouclier social
- Maintien des aides aux associations
- Programme de plantation et de fleurissement (verger des bébés, entretien des massifs...)
- Poursuite des actions solidaires et inter-générationnelles en direction des seniors
- Programme d'animation qui a connu encore cette année un grand succès (Salon des Bébés Lecteurs, Marché nocturne, Foire aux livres, Fête de l'enfance et de la jeunesse, Festival de danse, Téléthon, Forum des associations, soirée celtique, Solidar' Othis, salon de la nature etc.)
- Installation d'agrès dans le parc de la Mairie
- Elaboration de l'agenda de mise en accessibilité des bâtiments et équipements publics
- Poursuite de l'élaboration et de la concertation sur le PLU

4 – Quelle Intercommunalité pour 2016

Malgré une volonté forte de maintenir notre Intercommunalité à 37 en Seine et Marne, le Gouvernement a persisté dans sa volonté de rattacher 17 communes de la CCPMF à deux intercommunalités du Val d'Oise.

La nouvelle Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France (**CARPF**) est donc née dans la douleur le 1^{er} janvier 2016. Collectivité de 320 000 habitants, elle s'étend sur un territoire allant du Nord de la Seine-et-Marne à Sarcelles dans le Val d'Oise et regroupe 42 communes d'une très grande diversité.

Aucune cohérence territoriale, sociologique, économique, de bassin de vie ou même d'histoire ne cimenterait cette intercommunalité. Il est à se demander si seule la volonté de certains élus appuyés par le Gouvernement actuel d'accéder à une part des richesses de l'aéroport ne motive cette décision.

Les différents recours juridiques suspensifs étant maintenant épuisés, **la CARPF mettra officiellement en place son exécutif le 31 mars 2016**. Othis n'aura plus qu'un seul représentant dans le nouveau Conseil communautaire.

Beaucoup d'incertitudes subsistent autour de cette nouvelle Intercommunalité.

En termes de compétences, quel sera le devenir à terme de la **petite enfance, de l'assainissement** qui ne relèvent pas à ce jour des compétences de la CARPF. A contrario **la sécurité, la culture** en font partie alors que jusqu'à présent elles relevaient des compétences communales ?

Une partie des élus du Val d'Oise ont mis en avant la volonté de définir **un pacte financier et fiscal accompagnant la mise en place de la CARPF**. Mais les premiers éléments en notre possession sont très inquiétants. Les critères servant d'hypothèses de travail pour le calcul des dotations et les différentes participations sont des plus favorables pour les communes urbaines du Val d'Oise et conduiraient à une moindre redistribution pour les autres dont Othis.

Dans le même temps **la taxe d'enlèvement des ordures ménagères serait généralisée à partir de 2017** à l'ensemble des communes de la CARPF, conduisant à un nouvel impôt pour les Othissois de l'ordre de 150 € par foyer.

Le niveau des taxes intercommunales proposé (taxes d'habitation et foncier bâti) pourrait aussi conduire de fait, avec l'institution de la TEOM, à **une augmentation de la pression fiscale pour les Othissois**.

Aucune décision n'est encore arrêtée mais la vigilance s'impose.

Tous ces éléments nous sont indispensables pour finaliser notre budget communal. Ils ne sont pourtant pas disponibles à ce jour et ne seront officialisés que le 14 avril, lors du vote du premier budget de la CARPF. Pour mémoire la date limite de vote des budgets pour les collectivités est le 15 avril !

5 – Département et Région : Des orientations contraires aux intérêts des Othissois

Le changement de majorité au Département et à la Région s'est traduit par la mise en œuvre de mesures qui vont impacter immédiatement notre quotidien.

En premier lieu **l'augmentation de 15% de la part départementale des impôts locaux** va toucher l'ensemble des familles. Cela s'accompagne par la **suppression de Bébé Bonus, Mobil étude, la fin de la gratuité des transports scolaires...** dans le même temps les engagements pris par l'ancienne majorité en terme de **politiques contractuelles sont revus** avec pour Othis par exemple la perte très probable de subventions attendues comme celle pour la réfection de la pelouse du stade Yannick Delpierre.

Au niveau de la Région c'est là aussi la remise en cause d'engagements sur les politiques contractuelles, incertitudes sur le financement du pass navigo, remises en cause d'aides à la vie associative, au soutien à la réalisation de logements....

Le partenariat avec ces deux collectivités va donc être fortement dégradé avec des conséquences immédiates pour les Othissois, et le budget communal.

B – Stratégie financière pour 2016

Toutes ces incertitudes nous incitent à continuer à préserver des marges de manœuvre pour les années qui viennent.

Dans le même temps la Municipalité continuera en 2016 à investir pour l'avenir tout en maintenant une action solidaire en direction des Othissois de toutes générations. Pour ce faire, il sera notamment proposé :

- Pour l'emprunt:
 - De lancer dès 2016 les consultations pour **un nouvel emprunt** (global ou par lot) à réaliser d'ici 2020.
 - Cet emprunt pourrait être d'un montant de l'ordre de 1 000 000 € avec une utilisation annuelle de 250 000 €
 - Si les perspectives financières s'amélioraient en fin d'année une première tranche de l'emprunt pourrait être affermie dès 2016 afin d'anticiper le financement de certains investissements tels que les liaisons douces définitives vers le lycée et le réaménagement de la rue du 19 mars 1962
- Pour les taux d'imposition
Les taux d'imposition votés en 2015 sont les suivants :
 - taxe d'habitation 20.20 %
 - taxe foncière sur les propriétés bâties.....16.03 %
 - taxe foncière sur les propriétés non bâties 104.05 %

- Au regard de la situation décrite dans l'analyse financière de notre collectivité, **nous ne pouvons exclure la possibilité de disposer de recettes fiscales supplémentaires.**
- Toutefois l'impact pour les contribuables de l'augmentation des taux du département, de l'instauration de la TEOM et de l'incertitude sur les décisions de la CARPF en matière de fiscalité, ne nous permettent pas à ce jour encore de formuler une hypothèse en termes de variation des différents taux communaux. **La décision d'augmenter ou non les taux d'une, de deux ou de trois taxes (Taxe d'habitation, Foncier Bâti et Foncier Non Bâti) ne pourra probablement être prise qu'au moment de la présentation du budget en avril.**
- De contenir le prix des services
- De ne pas intégrer à ce stade la recette liée à la vente d'une partie de la ferme à l'OPH77 compte tenu des délais de finalisation de cette vente
- De solliciter comme habituellement toutes les subventions possibles pour aider au financement des projets et des investissements, dans le cadre du Contrat régional, de la réserve parlementaire, de subventions départementales, entre autres.

C – ORIENTATIONS POUR LE PROJET DE BUDGET 2016

1 – Des priorités pour 2016 identiques à celles de 2015

- **La solidarité comme fil rouge** : la Municipalité place au cœur de toutes ses actions le thème de la solidarité. Solidarité envers les enfants, envers les parents, envers les seniors et, de manière générale, envers les Othissois. Lutter contre la baisse du pouvoir d'achat, favoriser les conditions d'apprentissage dans les écoles, permettre la pratique d'une activité associative, combattre les inégalités, accompagner les plus démunis, aider les jeunes à construire leur avenir, autant d'actions solidaires qui resteront les marqueurs de notre action en 2016.
- **L'environnement et la qualité de vie** : rendre la vie agréable aux Othissois, petits et grands, grâce aux différents travaux d'aménagement et d'accessibilité, de voirie et dans les bâtiments communaux, mais aussi assurer au mieux leur sécurité, sont une des priorités. Parallèlement, et pour favoriser un cadre de vie à la fois attrayant et plaisant, et ainsi conserver son caractère de ville à la campagne, Othis agit quotidiennement en protégeant notre environnement et en préservant la qualité de vie. C'est notamment ce qui guidera notre réflexion dans le cadre de l'élaboration du PLU en 2016.

- **L'enfance et la jeunesse** : parce que la jeunesse est notre avenir, Othis intervient en faveur de tous les enfants, petits, adolescents et jeunes adultes, à travers de nombreuses actions leur permettant d'évoluer, de travailler dans des conditions idéales et pour favoriser leur épanouissement : dotations, distribution de dictionnaires, animations diverses, Espace Information Jeunesse, activités de l'Espace Balavoine,... En 2016 nous continuerons d'accompagner au regard de nos moyens la mise en place des nouveaux rythmes scolaires.

2 – En fonctionnement

Comme en 2015, **les dépenses de fonctionnement seront maîtrisées** et les dispositions permettant de réaliser des économies seront favorisées. Pour autant, malgré le contexte **aucune action lancée depuis 2014 ne sera remise en cause en 2016** :

- **L'aide au CCAS** sera réévaluée pour permettre notamment la poursuite du bouclier social. Instauré à Othis en 2009 en réponse au bouclier fiscal par le précédent Président de la République au profit des plus riches, il permet d'atténuer les effets durables de la crise sur les familles othissoises. Il sera cette année encore reconduit.
- **Le maintien d'emplois d'avenir et autres contrats aidés** et la préparation de leurs évolutions : pour faciliter l'insertion professionnelle des jeunes sans diplôme, des emplois d'avenir ont été créés dans les services municipaux. Ce dispositif est un contrat d'aide à l'insertion à destination des jeunes de 16 à 25 ans peu ou pas qualifiés. Il vise à leur faciliter l'accès à une qualification et leur permet d'acquérir les compétences et les connaissances pour évoluer dans leur vie professionnelle. Certains contrats arrivant à échéance il conviendra d'en évaluer l'impact sur le fonctionnement des services et de préparer la sortie du dispositif des personnels concernés
- **Les actions en direction du personnel communal** : dans le respect des engagements pris avec le personnel communal, sur qui repose une grande part de l'action publique locale et du service aux Othissois les actions suivantes seront poursuivies :
 - La participation d'agents aux examens d'avancement ;
 - L'évolution du régime indemnitaire ;
 - La participation au CNAS (prestations sociales et de loisirs) ;
 - L'intégration d'agents non statutaires en fonction des besoins des services ;
 - La formation du personnel communal ;
 - La dé-précarisation des situations ;
 - La participation de la collectivité aux Mutuelles des agents ;
 - L'adaptation des services municipaux aux attentes des Othissois ;
- **La poursuite de l'accompagnement de la réforme des rythmes scolaires** par le biais notamment de l'aide à la Caisse des Ecoles
- **Le maintien au même niveau de l'aide à la vie associative**

- **Le soutien et la préservation du commerce local**
- Le remplacement des panneaux lumineux d'information
- Diverses opérations **d'entretien et d'amélioration du patrimoine municipal** (toiture Agora, toiture de l'école de Beaupré)

2 – En investissement

- Poursuite de l'élaboration du **PLU**
- Poursuite des études pour la réalisation du **nouveau cimetière**
- Accompagnement financier du Département dans la réalisation du **rond-point sur le CD13**
- Reconstitution de **la liaison douce vers le lycée hors agglomération**
- Finalisation de la **liaison douce en agglomération** vers le gymnase
- Des travaux **d'éclairage et de voirie**
- L'accompagnement du projet de **maison médicale pluridisciplinaire** porté par des kinésithérapeutes othissois (travaux de viabilisation et cession du terrain d'assiette)
- **Vidéo protection** de certains équipements publics
- Installation de **radars pédagogiques**
- Début du plan de **mise en accessibilité** des équipements publics
- Reprise de la **toiture de l'école Guincourt**
- Etude pour la **restauration intérieure de l'Eglise**
- Acquisition des terrains rue du gros Poirier
- Etude pour la mise en **accessibilité de la Mairie**
- **Eclairage** d'un nouveau chemin piéton
- Acquisition de **matériel** pour l'entretien de la ville et des écoles
- **Eclairage** entre l'Agora et la salle Marc Guilbeau

Ces investissements s'inscrivent dans le cadre du **plan pluriannuel d'investissement 2016/2020** joint en annexe. Ce plan pourra bien évidemment être sujet à actualisation chaque année, tant pour les raisons de re-priorisation des opérations, que des raisons techniques ou financières.

A cela viendra s'ajouter la réalisation de 22 logements sociaux (par un bailleur social privé) rue d'Orcheux qui amènera à un réaménagement futur du Calvaire, ainsi que la cession à l'OPH77 d'une partie de la Ferme pour y réaliser des logements sociaux. Cela permettra de réduire la carence pour laquelle la ville est chaque année fortement pénalisée.

Ces différentes actions prioritaires seront complétées tout au long de l'année par la poursuite d'un programme d'animations culturelles et festives diversifié, les opérations habituelles d'entretien et d'amélioration des équipements communaux et un programme d'entretien des voiries.

Ainsi donc au moment où l'Etat, la Région le Département et peut être même la nouvelle intercommunalité se préparent à faire supporter plus de charges pour moins de services aux Othissois, nous allons continuer - tout en faisant preuve de la prudence nécessaire - à concrétiser la réalisation du programme municipal et mettre comme les années précédentes, la solidarité au cœur de nos préoccupations.

Annexe

Programme d'investissements prévisionnel 2016/2021							
Opération	Réalisation	BP 2016	BP 2017	BP 2018	BP 2019	BP 2020	BP 2021
Contrat triennal de voirie	Liaison douce en agglomération	X					
	Calvaire d'Orcheux			X			
Contrat Régional	Rue du 19 mars 1962			X	X		
	Extension Mairie	X		X	X		
Hors contrat	Nouveau cimetière	X	X	X	X		
	Extension réseaux maison de santé	X					
	Rond Point Avenue de l'Europe	X					
	Toiture Guincourt	X					
	Carrefour à feux entrée de ville phase 3					X	
	Liaison douce hors agglomération		X				
	Liaison douce RD 26					X	
	Parking rue du Gros Poirier	X	X				
	Restauration église	X					
		X	X				
	Pelouse synthétique					X	
Accessibilité ERP (hors Mairie)		X	X	X		X	X
Entretien batiments dont écoles		X	X	X	X	X	X
Acquisition matériel et mobilier		X	X	X	X	X	X
Voirie et éclairage public		X	X	X	X	X	X